



Procès-verbal de réunion

Conseil Municipal Du 22 septembre 2023 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Mmes Frédérique CHOUFFOT - Sylvie FITSCH - Valérie ORIAT –

Procurations : Mme Laurence CHARLE à Mme Frédérique CHOUFFOT, Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL, Mme Nathalie PRIEUR à M. Frédéric PETIT M. Eddy VANDEKERKHOVE à Mme Valérie ORIAT.

Absents excusés :

Le quorum est fixé à 8 membres, il est donc atteint.

Secrétaire de séance : M. Arnault BEIX

Monsieur le Député Florian CHAUCHE attendu en cours de séance

Ordre du jour :

Le maire demande l'autorisation au CM d'ajouter un point à l'ordre du jour *

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu du 16/06/2023
 - Point sur les décisions prises par délégation du CM
-
- Délibérations :
 1. Décision modificative N°2 - ajout de crédits à la section de fonctionnement
 2. Décision modificative N°3 - ajout de crédits à la section d'investissement
 3. DETR 2024 : demande de subvention pour l'extension de l'aire de jeux
 4. Aide aux communes 2024 : demande de subvention pour liaison Cornay-Moulin
 5. DETR 2024 : demande de subvention pour liaison Cornay Moulin*
 6. Modification des statuts CCVS
 7. Désignation correspondant défense incendie et secours

- Questions et informations diverses :

1. Opérateur Orange
2. Inauguration du 07/10 de l'aire de jeux/fitness
3. Colis de noël
4. Installation déshumidificateur

Le compte-rendu du 16 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2023-24 Décision Modificative N°02

Quelques dépenses imprévues ont été effectuées au chapitre 11 et notamment à l'article 60632 (fournitures de petit équipement), il convient donc de rajouter des crédits à cet article.

Les charges de personnel sont également un peu plus élevées que les prévisions du budget primitif. En effet, plusieurs changements sont intervenus par rapport à l'an dernier, dont certains n'étaient pas connus, notamment l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. L'avancée actuelle de nos dépenses fait état de crédits consommés à hauteur de 77% sur le chapitre 12 « charges de personnel » pour les 9 mois écoulés. Nous pouvons supposer que les crédits votés seront suffisants, mais il serait plus prudent d'ajouter des crédits afin de terminer l'année sereinement.

L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 concerne également les Elus. L'avancée actuelle des dépenses fait état de crédits consommés à hauteur de 70% sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour les 9 mois écoulés. Nous pouvons supposer que les crédits votés seront suffisants, mais il serait plus prudent d'ajouter des crédits afin de terminer l'année sereinement.

Dans la mesure où la section de fonctionnement a été votée avec un suréquilibre de 215 666,20 €, il est possible de réviser les crédits, autrement dit ajouter la somme nécessaire sur l'article de destination sans avoir à réduire les crédits sur un article de provenance.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - DF 60632/011 : + 7 000 € | - DF 6450/012 : + 4 500 € |
| - DF 633/012 : + 2 500 € | - DF 65311/65 : + 3 000€ |

Le conseil valide à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Frédéric MONASSON.

Délibération n°2023-25 Décision Modificative N°03

La cave de la mairie étant très humide, le matériel stocké actuellement se détériore. Il devient donc urgent d'installer un déshumidificateur.

Cette dépense d'investissement n'a pas été prévue au budget, il convient donc d'ajouter des crédits à l'article impacté.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

- | |
|-------------------------|
| - DI 212/21 : - 2000 € |
| - DI 2158/21 : + 2000 € |

Le conseil valide à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur le Député, Florian CHAUCHE.

Délibération n°2023-26 DETR 2024 : demande de subvention pour l'extension de l'aire de jeux.

Parmi les projets d'investissement prévus en 2024 figure l'extension de l'aire de jeux.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, le Maire propose d'ores et déjà d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR.

Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération n°2023-27 Aide aux communes 2024 : demande de subvention pour liaison Cornay-Moulin

Parmi les projets d'investissement prévus en 2024 figure la liaison entre la rue du Moulin et la rue des Cornay.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, le Maire propose d'ores et déjà d'approuver la demande de subvention au titre de l'aide aux communes.

Le conseil valide à l'unanimité

Délibération n°2023-28 DETR 2024 : demande de subvention pour liaison CornayMoulin

Parmi les projets d'investissement prévus en 2024 figure la liaison entre la rue du Moulin et la rue des Cornay.

Dans l'attente de réunir tous les éléments pour la constitution du dossier, le Maire propose d'ores et déjà d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR.

Le conseil valide à l'unanimité

Délibération n°2023-29 Modification des statuts CCVS

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17-1 et L.5214-16,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération de la Communauté de Communes des Vosges du Sud n°074-2023 du 4 juillet 2023 portant proposition de modification de ses statuts,

Considérant

- l'opportunité de porter l'accompagnement scolaire, sans plus faire référence à un dispositif particulier,
- que la gestion de la forge musée gagnerait à être le fait d'un seul acteur,
- que la communauté de communes ne dispose pas d'un espace susceptible d'accueillir les collections du musée de la mine,
- l'impossibilité de faire fonctionner une fourrière automobile en raison de l'absence de police municipale,

Monsieur le Maire, propose d'entériner la modification statutaire proposée par la communauté de communes correspondant selon délibération n° 074-2023 susvisée.

Le conseil valide à l'unanimité.

Délibération n°2023-30 Désignation correspondant défense incendie et secours

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, prévoyant la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours » dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoint ou conseiller municipal délégué aux questions de sécurité civile ;

Vu le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant la nécessité de désigner un correspondant « Incendie et Secours » au sein du conseil municipal de la commune de Saint-Germain-le-Châtelet ;

Le conseil à l'unanimité désigne Monsieur Philippe EGLOFF, correspondant « Incendie et Secours ».

Questions et informations diverses

- **Opérateur Orange** : Le maire présente le projet d'implantation d'un pylône Orange sur la commune. Le terrain envisagé par Orange ne convient pas aux élus. L'idéal serait d'implanter un nouvel émetteur sur un pylône existant. A suivre...
- **Inauguration du 07/10 de l'aire de jeux/fitness** : Les élus organisent les préparatifs de l'inauguration de l'aire de jeux. Du matériel sera prêté par la Germinoise (barnum, tables et bancs...). Le traiteur sera la Boucherie Prévot qui mettra à disposition son camion frigorifique. On prévoit une centaine de personnes. Le rendez-vous pour la mise en place est fixé à 8h30.
- **Colis de Noël** : L'élue en charge de la communication fait un bilan du repas des aînés qui a eu lieu le 2 juillet dernier. La journée a connu un franc succès et sera reconduite l'année prochaine probablement au mois de juin. Il est proposé de distribuer un colis de Noël aux personnes n'ayant pas pu participer à cette journée. Il serait confectionné par l'épicerie « Au Ptit Marché » à Etueffont pour un montant de 30 euros par panier. Le rendez-vous pour la distribution est fixé au samedi 9 décembre 2023 à 14h.

Le conseil prend fin à 20h15, il est suivi d'un échange avec le Député.

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 25 septembre 2023.

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,